



ACCORD D'INSTALLATION DE DISTRIBUTRICE - TIRELIRE

ENTRE LE CLIENT :

Nom de la compagnie : _____ Date : _____

Adresse : _____ Téléphone : (_____) _____

Adresse(suite) : _____ Responsable : _____

ET

ON PARTAGE - WE SHARE

3863, AUTOROUTE DES LAURENTIDES, LAVAL (QUÉBEC) Canada H7L-3H7

Téléphone : 1-866-333, VEND (8363)

info@onpartage.ca

www.onpartage.ca

La durée de cette accord est valide pour une période de _____ an(s) débutant le _____
Jour Mois An

1. Il est entendu que l'équipement installé dans le local du client situé à : _____

Demeure la propriété de **On Partage**, ne sera retiré des lieux qu'après avoir averti par écrit la compagnie **On Partage**, afin qu'il puisse récupérer ledit équipement.

2. Toute modification au présent accord n'est valide que dans la mesure où elle est approuvée par écrit par le directeur des opérations de **On Partage**.

3. L'accord a reçu l'acceptation du représentant et du client, **On Partage** ce réserve l'approbation finale de cette installation.

4. L'accord ainsi que toutes les conditions inhérentes à celui-ci sont automatiquement renouvelées pour une durée d'une année à moins qu'un avis écrit de résiliation du client et/ou de **On Partage**. ne soit donné trente (30) jours avant la date de renouvellement du dit accord.

5. **GARANTIE INCONDITIONNELLE : cet accord peut être résilié sans frais si, pour quelque raison que ce soit, le client manifeste une insatisfaction du niveau de service fourni et si, après avoir avisé On Partage, nous sommes dans l'incapacité de rétablir le niveau de service attendu dans un délai de trente (30) jours de l'avis.**

6. **LE CLIENT** accepte de :

a) Permettre à **On Partage** et à ses représentants d'inspecter, d'entretenir, et/ou d'échanger ou de retirer ledit équipement à la discrétion de **On Partage**.

b) Utiliser uniquement les produits achetés chez **On Partage**.

c) Ne pas transférer cet accord, ou de ne pas effectuer de sous-location sans la permission écrite de **On Partage**.

d) Informer immédiatement **On Partage** de tout besoin en matière de réparations.

7. **On Partage** accepte de :

a) Fournir un service rapide et gratuit aux équipements pour la durée du présent accord.

b) Effectuer un service de livraison des produits commandés selon la formule d'un horaire pré-établi.

8. Si le client désire apporter des changements au type d'équipement pour la durée du présent accord, il est entendu qu'aucun frais ne lui sera imputé.

ON PARTAGE – WE SHARE

Représentant : _____

Signature : _____

Type d'équipement :

Fève gelée qté. _____

Gomme qté. _____

Distributrice qté. _____

Tirelire qté. _____

CLIENT : _____

Responsable : _____

Signature : _____

Téléphone : _____

Propriétaire de l'immeuble : _____